



CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de Bassins du jeudi 10 décembre 2015

L'assemblée est convoquée par le bureau, à la demande de la Municipalité, pour le jeudi 10 décembre 2015 à 20H00 à la nouvelle salle polyvalente avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Nomination et assermentation de la nouvelle secrétaire ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2015 ;
3. Communication du bureau et de la municipalité ;
4. Préavis municipal n°8/15 relatif au budget 2016 ;
5. Préavis municipal n°9/15 relatif à l'adaptation de l'annexe au règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux en lien avec l'Ordonnance Fédérale sur les eaux (Oeaux) entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2016 ;
6. Propositions individuelles ;
7. Divers ;

Présidence : Monsieur François Martignier
Secrétaire : Madame Marie-Albane Baquey
Scrutateurs : Monsieur Robert Dutoit et Monsieur Henri Schaerer

L'appel fait constater la présence de 28 conseillers. Un absent non excusé et les 9 autres conseillers absents ont pris soin de se faire excuser.

Le quorum est atteint, le Conseil peut donc délibérer valablement. Monsieur le Président ouvre la séance. Il salue les auditeurs présents ainsi que les membres de la presse. Il donne lecture de l'ordre du jour. Personne ne demande de modification.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Nomination et assermentation de la nouvelle secrétaire ;

Madame Albane Baquey est élue à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2015 ;

Mme Christiane Matthey souhaite qu'il soit noté qu'elle avait demandé diverses informations concernant le règlement des constructions tout en indiquant qu'elle avait été surprise qu'une demande de permis de construire soit faite 2 ans après que les travaux aient été effectués.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Communication du bureau et de la Municipalité ;

Le Président annonce la démission de Madame Tanco, secrétaire du Conseil.

Il précise d'une part, que chaque commission doit nommer un Président, et d'autre part, qu'un apéritif sera servi après chaque séance.

Il rappelle la séance d'information sur les élections communales du lundi 14 décembre 2015 à 20h00, concernant la prochaine législature. Il rend les conseillers attentifs de bien noter la date du lundi 6 juin 2016 pour la visite du Parlement au Palais fédéral.

Les informations de la Municipalité sont dans le document annexé.

4. Préavis municipal n°8/15 relatif au budget 2016 ;

Le Président présente le préavis Municipal numéro 8/15 relatif au budget 2016 et donne la parole au Syndic. Ce dernier n'a rien à rajouter.

Monsieur Dunand, rapporteur de la commission des Finances recommande d'accepter le préavis.

Mme Christiane Matthey remercie la Municipalité et l'interroge pour savoir si elle arrivera à tenir le budget présenté ; elle précise sans prendre en compte les deux crédits.

Le Syndic répond à la question. La situation économique aujourd'hui impose des contributions importantes. Les consignes du budget 2015 sont respectées et des mesures anticipées sont prises afin d'affronter l'avenir. Actuellement, la commune doit récupérer une somme importante d'impôts concernant ces dernières années. Le budget est raisonnable et quittancé par rapport à l'approche UAPE, la gestion du personnel. Le budget doit être équilibré. Le déficit sera moindre.

Madame Christiane Matthey, pose la question suivante, le point 13.307, diminution du personnel. Le travail sera toujours fait par la commune ou faites-vous appel à un mandat externe ?

Le Syndic répond que la commune n'a pas d'engagement en 2016. Aujourd'hui, la Municipalité fait appel à un mandat externe. Elle a pris l'option de déléguer certaines tâches. Une partie du personnel avance en âge. Une mise à la retraite anticipée leur est proposée. La Municipalité veut revaloriser les personnes actuelles dans la commune afin d'affronter 2016 en résolvant différents problèmes et de s'adapter au mieux à notre budget.

Madame Christiane Matthey pose la question suivante, le point 14.318.05, concernant les frais d'avocats.

Monsieur le Syndic prend la parole en précisant qu'une enveloppe de 30.000 francs est attribuée. Le Syndic précise que dans le budget de certaines communes les frais avocats sont illimités. A Bassins, les frais d'avocats sont plus faibles que ceux engendrés par l'urbanisme.

Madame Christiane Matthey pose la question à la Municipalité, par rapport à la baisse d'impôts des personnes morales, ce qui entraîne une diminution des rentrées pour la commune.

Monsieur le Syndic prend la parole et explique que la vie est compliquée. Certaines personnes ont changé d'emploi ou de système fiscal. Cependant, la commune doit récupérer 1 million 400 mille

d'impôts sur l'année 2004. La commune est dans une situation économique difficile. Rien n'est jamais acquis.

Madame Christiane Matthey demande s'il est possible d'avoir des précisions du décompte annuel et de son solde vis-à-vis du contrat de l'AGEDOR

Le Syndic répond en précisant que la Municipalité lisse le plan forestier d'année en année. L'idée est de partir sur plusieurs années. La Municipalité reste prudente sur le compte et continue à le lisser. C'est une association.

Madame Anne Genevay-Bolay pose la question sur la dette de 100'000 francs et se demande pourquoi celle-ci n'est pas épongée sur le budget de 2016.

Monsieur Didier Lohri prend la parole et confirme qu'elle ne figure pas car la loi oblige à gérer 60 pourcent en 2015 et 40 pourcent à date fixe.

Le préavis est approuvé à l'unanimité.

5. Préavis municipal n°9/15 relatif à l'adaptation de l'annexe au règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux en lien avec l'Ordonnance Fédérale sur les eaux (Oeaux) entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2016 ;

Le Président lit le préavis municipal numéro 9/15 relatif à l'adaptation de l'annexe au règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux en lien avec l'Ordonnance Fédérale sur les eaux (Oeaux) entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et donne la parole à Monsieur Didier Lohri.

Monsieur le syndic n'a rien à rajouter.

Le Président donne la parole à Monsieur André Dunand.

Monsieur André Dunand se demande s'il faut considérer le chiffre n°9/15 comme valable ou est-ce le chiffre n°12/15.

Monsieur le Syndic prend la parole en confirmant qu'il faut prendre en compte le préavis municipal n°09/15.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune question n'est posée.

Le préavis est approuvé à l'unanimité.

6. Propositions individuelles ;

Aucune question ou proposition n'a été transmise au Président par écrit.

7. Divers ;

Monsieur André Dunand demande à quelle date le Président convoquera les commissions des Finances et de Gestion pour une séance commune.

Le Président répond qu'il convoquera une séance pour le mois de mars.

Le Président remercie les membres du Conseil pour leur présence et participation.

Le Syndic prend la parole afin de remercier les conseillers en témoignage de la confiance qui leur est réciproque.

Madame Christiane Matthey demande si on peut joindre au procès-verbal, l'interpellation.

Le Syndic répond à la question en précisant que le document s'y rapportant sera joint au procès-verbal.

Monsieur le Syndic précise que le canton est décideur et que la municipalité est obligée d'appliquer les droits. Il rappelle qu'il y a des zones à bâtir et d'autres terrains hors zone. Il donne quelques exemples d'obligations Cantonales. La Municipalité n'a pas le choix sur la couleur des volets. Le canton impose des couleurs que la Municipalité faire respecter.

En cas de construction immobilière, l'irrespect de la hauteur entraine la Municipalité à interdire l'usage de ce bien au propriétaire. Le canton se sert de Google, afin de faire des vérifications et contrôles réguliers sur l'application de la loi. En cas de non respect, un jugement peut être fait et des frais sont engagés, comme par exemple, la démolition. La Municipalité ne peut donc pas s'engager pour les zones non constructibles.

Une question est posée afin de connaître les procédures concernant les zones à bâtir.

Le Syndic précise qu'il y aura des liens qui seront joints dans le procès-verbal.

La Municipalité remercie tous les Conseillers Communaux. Elle se réjouit de la réalisation de la salle polyvalente. La 1^{ère} inauguration de celle-ci s'est faite le 25 juin 2015. Le Syndic précise également que Guy Parmelin était présent ce 25 juin et qu'il est aujourd'hui Conseiller Fédéral.

Monsieur Pierre Miauton a participé à l'animation de l'inauguration du 25 juin 2015.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h37 en invitant le public et la presse à prendre l'apéritif.

Bassins, le 10 décembre 2015

Le Président

La Secrétaire

François Martignier

Marie-Albane Baquey

Annexes : - Communications Conseil 2015 12 10
- Interpellation20150923urbanisme